

Promotions civiques

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **36 (1948)**

Heft 760

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-266702>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un débat sur l'Art contemporain où manquaient des conférencières

En prenant connaissance des échos des Rencontres internationales de Genève, on est frappé de la valeur et de la précision des comptes-rendus écrits par les journalistes femmes (voir, par exemple, Gazette de Lausanne du 16 septembre et Réforme du 25).

La manière lucide et aisée dont sont faits ces reportages prouve bien que les débats de Genève sur l'art, sa valeur, son indépendance répandaient aux préoccupations et à la culture de ces deux journalistes...

Dès lors, on éprouve quelque étonnement à constater que dans des discussions destinées à ranimer le sens d'une solidarité de pensée et d'idéal artistique, sans lequel aucune paix humaine n'est possible, nulle voix féminine ne se soit fait entendre...

Ces lignes de notre collaboratrice neuchâtoise, Mme M. Gagnebin, répondent à l'impression ressentie, le 25 novembre, lors de la conférence de Mme Hauchmann à la section genevoise des Femmes universitaires. Nous avons des femmes qui sont prêtes à comprendre et à discuter ces problèmes et nous avons entendu, là, une femme qui, sans être spécialiste de la matière, a su ressusciter, pour nous, les personnages, l'atmosphère des Rencontres, la ligne des discussions, les tendances diverses qui s'y sont manifestées.

De ces débats qui, au dire des assistants, étaient extraordinairement touffus — un critique ne les a-t-il pas comparés à un combat de nègres dans un tunnel? — Mme Hauchmann a su donner une analyse subtile et claire, pourtant, et retirer quelques enseignements précis dont je retiens celui-ci : l'art contemporain est souvent trop intellectuel et abstrait, il ne traduit pas une véritable émotion de l'artiste et c'est pourquoi le public — ne parlons pas des snobs — le public sent un abîme le séparer de la production artistique contemporaine. Pour combler ce vide on envisage comment on pourrait rénover l'art contemporain afin de lui rendre sa mission. En ce sens, nous croyons que les femmes devraient avoir voix au chapitre, et cela nous ramène à l'article de Mme Gagnebin :

... la femme, mère et éducatrice, est placée aux premières loges pour juger les rapports multiples de l'art et de la vie, pour évaluer le prix ou le danger des influences qui s'entre-croisent dans le jeu complexe de la création artistique et de l'évolution sociale.

Il se peut que l'absence de voix féminines à Genève soit due au hasard, mais il semble toutefois assez léger que dans des conférences qui prétendent représenter l'opinion d'une élite mondiale, on ne se soit pas assuré la voix d'une représentante de la pensée féminine, pensée qui a fait ses preuves dans tous les domaines et s'affirme de plus en plus indépendante... Espérons que les Rencontres à venir nous fourniront le plaisir d'entendre aussi des conférencières.

Promotions civiques

Le 21 novembre, 548 jeunes gens et 635 jeunes filles du canton de Genève, se pressaient dans le Victoria Hall. Après avoir entendu une allocution de M. le Conseiller d'Etat Pugin et de M. Cottier, président du Conseil administratif, ils prêtèrent le serment civique. On entendit ensuite deux représentants de cette jeunesse : Mlle J. Marta et M. R. Hertzschuch qui surent exprimer

DE-CI, DE-LA

Déléguée à l'Unesco.

Mlle Dr Somazzi, professeur à Berne, est membre de la délégation suisse qui s'est rendue récemment à Beyrouth pour l'Assemblée générale de l'Unesco.

Aux Chambres fédérales.

Mlle Nanette Badan, membre de la section de Genève de l'Institut sténographique suisse (système Dployé), a été nommée sténographe parlementaire aux Chambres fédérales.

Dans les commissions.

Mlle F. Colomb, depuis vingt-deux ans membre de la commission scolaire de St-Prex, en a été nommée secrétaire.

La première femme substitut.

En France, tout les postes de la magistrature sont accessibles aux femmes, mais il n'y avait pas encore de substitut du sexe féminin.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve H. MENZONE
Solidité - Elegance
5% de remise en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

le sérieux et la gravité de l'engagement qu'ils venaient de prendre.

Des chœurs de l'assemblée, le concours de la musique d'Elite, qui joua notamment pendant la distribution (par les éclairés et éclairées) du diplôme, du livre et de la médaille, imprimèrent à cette cérémonie beaucoup de solennité.

L'amour du prochain à l'école

Tous ceux qui aspirent à voir régner la paix et la bienveillance parmi les hommes, se retrouveront à la Salle centrale, le 15 novembre, pour entendre M. André Trocmé, pasteur et directeur de l'Ecole de Chambon sur Lignon. (France)

Le conférencier a créé cette école pour obéir à une vocation : dans un cadre de nature et de campagne, apprendre aux jeunes qui lui seraient confiés, et qui pourraient venir de partout, être issus de n'importe quelle race, classe ou religion, à pratiquer dans toutes ses conséquences, l'amour du prochain.

L'école a été fondée par un acte de foi, sans appui financier d'aucune sorte et bientôt, les circonstances ont justifié son existence : elle a abrité, outre la clientèle régionale et française, de jeunes réfugiés espagnols, puis des réfugiés juifs, puis des enfants dont les parents étaient victimes de la guerre mondiale. C'est dire que les émotions et les drames n'ont pas manqué : enquêtes de la Gestapo, rafle de vingt-cinq étudiants emmenés dans les camps de concentration où certains périrent, incarcération du directeur... Les jeunes gens et les jeunes filles qui ont passé là les années de l'occupation ont fait l'expérience totale des sacrifices qu'impliquent les convictions chrétiennes.

Depuis lors, une nouvelle aventure moins tragique, cette fois, s'est développée : une colonie de jeunes délinquants s'étant installée à Chambon, les élèves des deux établissements ont voulu fraterniser et y ont réussi.

Le programme d'avenir est, pour l'instant, de fonder de nouveaux centres éducatifs du même genre. Ces centres ne doivent exister que dans la mesure où une profonde aspiration spirituelle les soutient. Il ne faut pas essayer de durer par des formes, des traditions ou des méthodes.

On ne peut sans doute que s'incliner devant cette noble tâche, noblement accomplie, mais... n'y aurait-il pas un programme d'action à proposer pour les ouvriers de la paix qu'on aura formés et qui serait bien plus vaste et varié que les dessèchements de marais, empièvements de route ou déblaiements auxquels se consacrent les objecteurs de conscience ? programme qui projeterait au monde que le service civil est indispensable ? que les hommes ne sauraient s'en passer ? que l'amour du prochain comporte un service dur, dangereux, précis ?

C'est en ce sens seulement que la séance du 15 novembre nous a laissés sur notre faim. A. W. G.

Section lausannoise pour le suffrage féminin (12 novembre)

Il y avait beaucoup de monde à la séance mensuelle de la section de Lausanne du suffrage féminin. Après la conférence sur *Le cinéma et les enfants* du Dr L. Bovet, chef de l'Office médico-pédagogique vaudois,

raient en m'envoyant des périodiques usagés, mais récents, des romans, des descriptions de voyages, des biographies, des mémoires. (Le tout en langue allemande seulement). (demandez l'adresse à la Rédaction).

Mme M. Weyller est la première femme nommée dans la magistrature debout.

La première notaire de France.
Mlle Mery Suzzoni, d'une famille corse, dont l'étude se transmet de père en fils, depuis 1865, et cette fois de père en fille, est appelée à exercer les fonctions de notaire. Cette profession est devenu accessible aux femmes françaises grâce à une loi élaborée par Mme Hélène Campinchi et votée par le Parlement, le 21 mars 1948. (Rassemblement des Femmes Républicaines.)

Une haute fonction.

Depuis quinze ans c'est une femme qui, aux Etats-Unis, est directrice de la *Monnaie de l'Etat*. Mrs Nellie Ross a débuté modestement dans la vie, comme femme d'un attorney, elle a élevé quatre fils ; son mari étant décédé dans les fonctions de gouverneur du Wyoming, elle lui succéda, puis elle fut appelée au poste qu'elle occupe et pour lequel on vient de renouveler son mandat pour quatre ans.

(D'après le Courrier de Genève.)

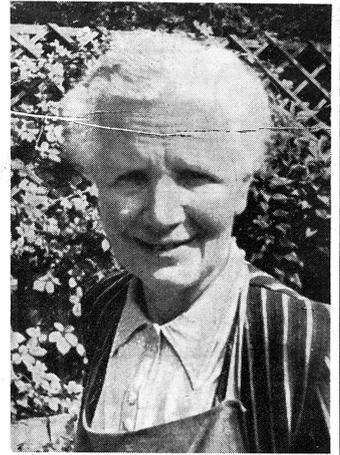
Une réfugiée en Allemagne écrit :

Avec les 26 livres emportés de chez moi, j'ai organisé un petit cercle de lecture. Y aurait-il en Suisse des gens qui m'aide-

Madame Studer de Goumoëns fête ses 70 ans

La rédactrice de notre confrère le « Schweizer Frauenblatt », a célébré, le 4 novembre, son soixante-dixième anniversaire. A cette occasion, ont paru une série d'articles chaleureux écrits par des collaboratrices au journal et aux activités sociales qui l'intéressent. Donnons ici quelques lignes de Mme A. Leuch notre collaboratrice du « Mouvement », sur Mme Studer et le suffrage féminin.

« Mme Studer a toujours aimé la lutte et la lutte à visage découvert. Elle a combattu sans peur, pour tout ce qui lui paraissait juste et pour les réformes qu'elle jugeait nécessaires. L'égalité politique des femmes en était une... Elle reconnut bien vite aussi que la plupart des questions publiques dont on recherche la solution, exigeaient la collaboration féminine ; citons ici le problème de l'alcoolisme, les multiples problèmes de l'économie ménagère et sociale, de l'instruction publique... Elle s'occupa activement de la section suffragiste de Winterthur et fut membre du comité de l'Association suisse pour le Suffrage féminin de 1928 à 1940. Cette association la remercia aujourd'hui elle et M. le Dr Studer, pour tous les sacrifices de temps et de forces consentis à notre cause... Qu'il lui soit donné de récolter les fruits de son labeur ! ».



Nous apportons, à notre tour, à la jubilaire, nos félicitations et nos vœux sincères.

membre de la commission cantonale pour le contrôle des films cinématographiques, conférence dont le résumé a paru dans *Femmes Suisses*, une discussion fort intéressante s'engagea, qui aurait pu se prolonger longtemps entre éducateurs et parents. Mme A. Brum, qui dirige à Lausanne une entreprise de distribution de films, insiste sur la nécessité d'organiser des séances pour la jeunesse, avec des programmes soigneusement étudiés, suggestion appuyée par M. Panchaud, directeur de l'Ecole supérieure de Lausanne, qui estime qu'éducateurs, producteurs, distributeurs de films et directeurs de salles doivent s'y employer. On initie la jeunesse aux œuvres littéraires, théâtrales, on ne les prépare pas à voir des films ; c'est en classe que l'on devrait parler d'un film, le commenter, l'analyser et ensuite permettre la vision, qui serait reçue avec un esprit critique. En initiant les écoliers progressivement, on les amènera à juger les films et à ne plus les subir passivement.

M. Pochon, inspecteur scolaire à Lausanne, donna connaissance de l'opinion extrêmement sévère du Dr Gilbert Robin, médecin pour enfants, qui estime que le cinéma est très dangereux par le choc qu'il provoque, par l'abus des images.

* * *

Mlle Quinche, avocate, qui présidait, releva, au début de la séance, des faits qui soulignent, une fois de plus, l'absurdité de nos lois qui font des femmes des mineures politiquement parlant : on impose aux femmes un service complémentaire féminin soumis à la ratification des Chambres, en décembre, élaboré par des hommes sans qu'on ait sollicité l'avis — ou si peu qu'il ne vaut pas la peine d'en parler — des femmes enrôlées dans l'armée suisse ; puis la loi fédérale sur la tuberculose, élaborée sans le concours des femmes, votée par les Chambres fédérales sans les femmes et soumise à un referendum que les femmes ne peuvent signer. Et pourtant cette loi les intéresse au premier chef comme éventuelles malades, comme mères, comme contributables. Enfin le referendum auquel sera soumis, s'il est voté par le Conseil communal de Lau-

sanne, le rachat par la commune de la Société des tramways lausannois. Là, les femmes sont usagères des tramways, elles sont actionnaires des tramways lausannois, elles sont contributables — et comment — et elles sont bien incapables de donner leur avis puisqu'elles ne sont pas citoyennes. L'intrusion toujours plus grande de l'Etat dans tous nos actes prouve chaque jour davantage que nous ne saurions nous désintéresser de la politique.

S. B.

Association suisse des femmes universitaires

Assemblée générale des déléguées, Genève, 6-7 novembre

Les déléguées ont adopté les rapports du comité central, des commissions et accueilli favorablement leurs propositions. Citons quelques décisions : Mme M. Jeanneret-Wasserfallen (Neuchâtel) et Mlle A.-M. Du Bois (Genève) ont été réélues au comité central, Mme A. Meyer-Wegenstein (Zurich) y succéda à Mlle C. Zollikofer. Notre association adhèrera à la nouvelle « Association suisse des sociétés féminines ». Un catalogue complet des publications d'auteurs féminines suisses est presque terminé (sous les auspices de la commission des intérêts féminins) ; il sera déposé à la Bibliothèque nationale, et pour marquer cet achèvement, une exposition présentera, au début de 1949, des œuvres intellectuelles, artistiques, scientifiques, d'auteurs féminins. La commission des intérêts professionnels poursuit ses travaux. Sur le plan mondial, on se réjouit de la collaboration de la Fédération internationale des femmes universitaires avec des organismes tels que l'UNESCO. Mais on se préoccupe de la situation douloureuse de nombreuses universitaires réfugiées (on en compte 2-3000) et victimes de la guerre. Les associations nationales doivent voir ce que leur pays peut faire pour résoudre le problème des réfugiés, informer l'opinion publique, établir des contacts hu-

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds derniers modèles

Autocuiseurs - Grills „Mellor“

Marmites à vapeur

E. Finck-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

Pour soigner

TOUX et MAUX DE GORGE

prenez la

POTION FINCK

(formule du Dr. Bischoff)

En vente à la PHARMACIE FINCK & Co
26, rue du Mont-Blanc, Genève
au prix de Fr. 1.80. Tél. 2.71.15

Oslo, août 1948

Des touristes anglais, suisses et belges, visitent Oslo en car.

Le guide donne ses explications en anglais puis ajoute : « Je parle maintenant en français pour la minorité, puisque les minorités ont les mêmes droits ».

Un touriste suisse : « C'est comme cela chez nous ! ».

Une touriste belge : « Sauf pour les femmes ! ».